

# Questions / réponses sur...

## LA RESTAURATION DU RUISSEAU DU RUTH ET DU PLAN D'EAU DU PARC DU MOULIN À ÉLISE

Le plan d'eau du Parc du Moulin à Élise se situe dans notre commune au cœur d'une zone de loisirs à laquelle nous sommes tous très attachés. Un véritable poumon vert, un lieu de rencontres et d'animations, un lieu vivant riche d'un patrimoine unique : le Moulin à Élise. Ce site du Parc du Moulin à Élise fait partie de notre histoire, de notre identité et de notre patrimoine commun qu'il nous faut préserver.



### POURQUOI LE PLAN D'EAU NE RÉPOND PLUS AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES ?

Le Ruth est un petit affluent du fleuve côtier « La Vie ». Le ruisseau débouche directement dans le plan d'eau du Parc du Moulin à Élise. Ce plan d'eau ne répond plus aux normes environnementales fixées par les réglementations européennes. Son envasement était tel qu'il devenait de plus en plus nocif pour la faune et la flore et de plus en plus difficile à utiliser par les usagers. Cet envasement provient des matières transportées par le Ruth qui se déposent dans le fond du plan d'eau. Afin de contribuer à la préservation de la biodiversité et de répondre aux obligations réglementaires, le Ruth doit être déconnecté du plan d'eau.

### En chiffres

Évolution du volume d'envasement  
2013 : 6 550 m<sup>3</sup>  
2021 : 7 242 m<sup>3</sup>

### Bon à savoir !

- Le plan d'eau a été créé il y a **40 ans**.
- La commune a racheté le Moulin à Élise en **1989**.
- **10 solutions techniques** ont été comparées, analysées et discutées.

### POURQUOI NE PAS SIMPLEMENT CURER LE PLAN D'EAU ?

Le curage répond partiellement et temporairement à cette problématique. C'est une intervention coûteuse qui doit être renouvelée tous les 20 à 30 ans sur une durée illimitée. De plus, le plan d'eau n'est pas conforme aux dispositions actuelles du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne. Après divers échanges, le service de la Police de l'eau de la Préfecture a conclu que ni la vidange ni le curage du plan d'eau ne pourraient être validés sans mise en conformité des installations, c'est-à-dire comprenant la déconnexion du Ruth du plan d'eau. Le non-respect de ces dispositions constituerait un délit.

Cette déconnexion est la seule solution arrêtant de façon nette et durable l'apport de sédiments et de matières organiques. La qualité de l'eau sera conservée et les espèces choisies dans le plan d'eau seront préservées.

### POURQUOI INTERVENIR MAINTENANT ?

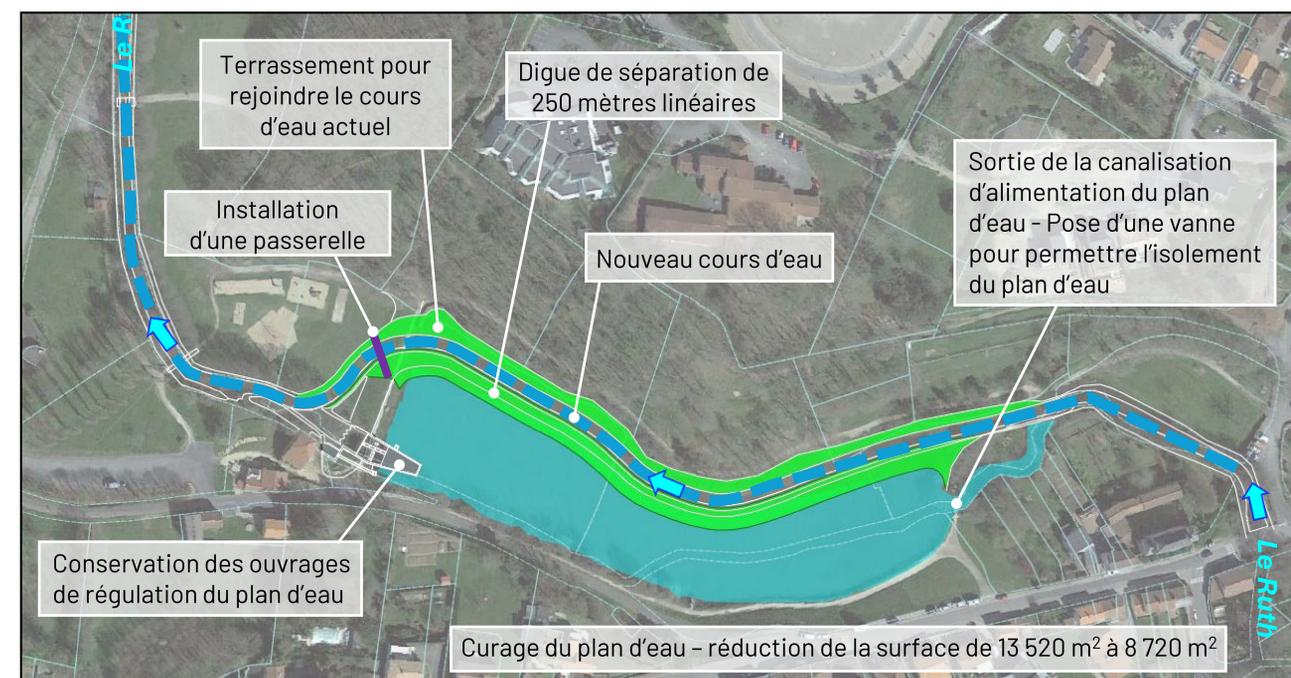
Parce qu'il est urgent de remédier à la situation difficilement tenable pour les différents usagers du plan d'eau. La pratique de la pêche sur le plan d'eau est de moins en moins agréable et intéressante, et la consommation d'eau par le moulin devient complexe en raison du volume d'eau remplacé par la vase. Le risque d'eutrophisation et de développement de cyanobactéries est élevé et engendre un risque sanitaire de production de toxines pouvant provoquer des troubles de santé chez l'homme et les animaux.

Un comité de pilotage composé de 20 personnes (élus, partenaires et représentants d'associations) a été mis en place. Suite à l'étude de faisabilité menée par Hydro Concept, une enquête publique s'est déroulée du 22 septembre au 23 octobre 2023. Les services de l'État ont autorisé les travaux. Le bureau d'études PCM a été retenu pour le montage du projet et le suivi des travaux, et l'entreprise Merceron pour la réalisation des travaux.



### EN QUOI CONSISTE LE PROJET DE DÉCONNEXION ?

Il s'agit de déconnecter et d'isoler le plan d'eau du ruisseau du Ruth en installant une digue sur laquelle il sera possible de pêcher. Cette solution permettra ainsi de retrouver la continuité écologique du cours d'eau.



### QUELS SONT LES PRINCIPAUX BÉNÉFICES ATTENDUS ?

- L'amélioration de la qualité écologique du cours d'eau.
- L'installation d'une faune et d'une flore plus diversifiées.
- Une activité de pêche facilitée en milieu clos.
- La poursuite de l'activité du Moulin à Élise.

« Le plan d'eau du Moulin à Élise est un patrimoine naturel commun d'une grande valeur que nous souhaitons valoriser.

Sabine ROIRAND  
Maire du Poiré-sur-Vie

### QUEL EST LE PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX ?

- 9 janvier 2024 : lancement officiel des travaux / ouverture des vannes pour la vidange du plan d'eau.
- De juin à novembre 2024 : curage et évacuation des boues puis interruption en raison des conditions météorologiques. L'état des sols ne permettait pas de réaliser la digue dans des conditions optimales et pérennes pour l'ouvrage
- Mai 2025 : reprise des travaux (mise en place de la digue qui sépare le cours d'eau du plan d'eau ; aménagement du site). Fin prévisionnelle : octobre 2025 (en fonction des aléas de chantier).